



# Politique d'investissement responsable

## Contexte

Financière des professionnels a pour mission de répondre aux attentes de ses clients en matière de gestion de patrimoine, en leur offrant des solutions novatrices et personnalisées. Cette mission repose avant tout sur la protection des avoirs de nos clients et la plus stricte gestion des risques, et ce, dans une perspective d'investissement à long terme. Nous croyons que l'intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'analyse et l'évaluation de placements est essentielle à l'accomplissement de notre mission, car elle favorise une meilleure gestion des risques et l'atteinte de meilleurs rendements à long terme. De plus, l'intégration de facteurs ESG rejoint directement les valeurs de Financière des professionnels, qui estime que toute entreprise a le devoir d'agir de façon responsable, tant en matière de respect des droits de la personne que de respect des droits du travail et de protection de l'environnement.

Notre politique d'investissement responsable s'applique à l'ensemble de nos activités de gestion de portefeuille, conformément à notre philosophie de placement qui se veut globale. Toutefois, les pratiques de nos gestionnaires externes en matière d'investissement responsable peuvent varier selon leur profil de gestion et le type de portefeuille.

Le présent document jette les bases pour des pratiques d'investissement responsable effectuées dans le respect de notre mission, dans l'intérêt de nos clients, et dans un souci d'amélioration continue.

## Gouvernance

La gouvernance de Financière des professionnels est fondée sur la transparence, la rigueur et l'intégrité. Le conseil d'administration, composé de 13 administrateurs provenant, entre autres, de ses regroupements professionnels actionnaires, établit la structure de gouvernance et les orientations générales de l'entreprise, y compris la présente politique d'investissement responsable et la politique de votes par procuration, et ce, sous la recommandation de son Comité de placement. Ce comité, composé de membres externes du milieu du placement, relève du conseil d'administration et le mandat qui lui est confié vise à assister la Direction dans la supervision de l'ensemble des activités de placement, y compris la création de nouveaux produits, l'embauche de gestionnaires et l'analyse des performances.

La responsabilité de la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable, y compris l'application de la politique de vote par procuration, incombe aux membres de la direction. L'équipe de gestion, composée des gestionnaires et analystes internes, voit au positionnement et à la gestion quotidienne des portefeuilles, incluant le suivi des gestionnaires externes.

## Conflits d'intérêts

La structure de gouvernance de Financière des professionnels est conçue de façon à éliminer les conflits d'intérêts et elle est supportée par des mécanismes de gestion. Qu'ils soient réels, potentiels ou apparents, les conflits d'intérêts peuvent survenir dans toute interaction. Nous traitons avec le plus grand sérieux toute question de conflits d'intérêts afin d'éviter son occurrence, dans la mesure



# Politique d'investissement responsable

du possible. Advenant l'impossibilité de l'éviter, la Financière a pour politique de divulguer la situation aux personnes concernées et d'encadrer les risques, si nécessaire.

Pour plus d'information sur la gestion des conflits d'intérêts, veuillez visiter la section [À propos de nous/Gouvernance](#) de notre site Web.

## Intégration de facteurs ESG

Pour l'ensemble de nos activités de gestion de portefeuille, Financière des professionnels cherche à intégrer des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance à l'analyse, la sélection et la gestion de placements. Cette pratique nous permet de mieux cerner les risques et les enjeux auxquels font face les entités dans lesquelles nous investissons, en complément de notre approche globale de gestion du risque de placement. Elle permet également d'identifier les opportunités de croissance et de création de valeur à long terme qui s'offrent à ces entités.

## Exclusions de certains placements

En raison des impacts nocifs de ces activités sur la société, nous avons mis en place des règles d'exclusion générales dans nos politiques de placement qui concernent les fabricants de **produits de tabac**, les fabricants de **produits de cannabis** et les détaillants dont la principale activité provient de la vente de produits de cannabis, de même que les fabricants **d'armes à feu** et les détaillants dont la principale activité provient également de la vente d'armes à feu. Il s'agit de choix stratégiques cohérents avec les valeurs de nos clients, de nos actionnaires et de la Financière. Ces exclusions s'appliquent seulement lorsque nous contrôlons la politique de placement du fonds.

## Gestion externe

Une portion importante de nos actifs est confiée à des gestionnaires externes. À cet égard, notre approche demeure résolument pragmatique et collaborative. Le choix de gestionnaires est fondé surtout sur l'expertise et la profondeur de l'équipe en place, le processus d'investissement préconisé et l'établissement d'une solide relation de confiance, en vue de créer pour nos clients des solutions de placement durables. Dans le processus de sélection des gestionnaires, nous cherchons à comprendre s'ils appliquent l'intégration de facteurs ESG ou d'autres pratiques d'investissement responsable. La majorité de nos gestionnaires externes intègrent déjà les facteurs ESG à leurs processus décisionnels et plusieurs d'entre eux sont signataires des Principes pour l'investissement responsable de l'Organisation des Nations Unies (UNPRI). Chacun de nos gestionnaires conserve une autonomie quant à leur mise en œuvre de pratiques d'intégration ESG, ainsi qu'à leurs activités d'engagement actionnarial et de vote par procuration. Toutefois, ils doivent respecter les règles d'exclusion expliquées ci-dessus pour les fonds de la Financière.

## Actionnariat actif

Financière des professionnels est consciente de sa responsabilité et de son pouvoir d'actionnaire pour influencer le comportement des entreprises. Pour ce faire, nous exerçons consciencieusement nos droits de vote par procuration, nous analysons les propositions d'actionnaire qui sont déposées, et nous encourageons l'engagement actionnarial des gestionnaires externes auprès des entités dans lesquelles ils investissent en notre nom.



# Politique d'investissement responsable

## Droits de vote par procuration

L'un des premiers gestes de Financière des professionnels dans la mise en œuvre de sa politique d'investissement responsable a été de se doter d'une politique de vote par procuration conforme aux lignes directrices des Principes pour l'investissement responsable (PIR), et aussi de s'assurer qu'elle était conforme à nos propres règles de gouvernance. Cette politique est accessible sur la page [Nos placements/Votes par procuration](#) de notre site Web.

Pour les placements gérés à l'interne, nous confions à un fournisseur spécialisé l'exercice des votes conformément à notre politique, sous la supervision du chef des placements. Pour les placements gérés à l'externe, les gestionnaires votent leurs procurations selon leur propre politique de droit de vote. Toutefois, nous incitons les gestionnaires externes à adopter une politique responsable et conforme aux lignes directrices des Principes pour l'investissement responsable (PRI). Dans le cadre de la stratégie des prêts de titres, nous pourrions être contraints de ne pas pouvoir exercer nos droits de vote lorsque nous prêtons des titres par l'entremise de notre fiduciaire et gardien de valeurs.

Les rapports de résultats des votes par procuration sont disponibles sur la page [Nos placements/Votes par procuration](#) de notre site Web.

## Engagement actionnarial

Nous croyons que le fait d'interagir avec les entités dans lesquelles nous investissons, y compris de leur communiquer nos préoccupations lorsque les circonstances l'exigent, est un moyen efficace de s'assurer de la bonne gestion des risques et des enjeux auxquels ces entités font face. Sans l'imposer, nous encourageons nos gestionnaires externes à faire de même.

## Communications

La Financière privilégie une communication régulière et transparente à ses clients. Les rapports et états financiers de nos fonds de placement sont disponibles sur notre site Web ou sur demande. En matière d'investissement responsable, nous publions sur notre site Web les résultats de votes par procuration, autant ceux que nous effectuons à l'interne que ceux de nos gestionnaires externes.

## Mise à jour de la politique

Cette politique d'investissement responsable a été approuvée par le Conseil d'administration et est entrée en vigueur le 5 juin 2018 et a été mise à jour le 30 mars 2025. Elle sera révisée au moins annuellement et mise à jour au besoin.